

**Reversement Solidarité
Financière aux grévistes**

Aux salariés de Verallia,

Cher-e-s collègues,

En début d'année, les salariés des 7 usines de Verallia ont engagé un conflit pour obtenir une revalorisation des salaires. La grève, coordonnée par la CGT dans les 7 usines de Verallia aura permis de déboucher sur un accord qualifié par certains d'entre vous comme "historique".

(à Chalon, 167 grévistes auront fait 2 490 heures de grève)

Certes, les salariés n'ont encore rien vu sur leur feuille de paie, mais au vu de la situation actuelle, les effets vont sûrement être visibles tous les 6 mois pendant les 2 années à venir...

Un tel conflit n'a pas été vu à Verallia depuis les années 2007, et les acquis sont loin d'être négligeables tant sur le salaire mensuel, que sur l'ancienneté qui a été augmentée de 2 ans.

Néanmoins, si les effets de l'accord ne sont pas encore visibles, les grévistes, eux ont pu constater immédiatement l'impact "grève" sur leurs paies de février, mars et avril, et auront encore un impact l'année prochaine lorsqu'ils auront des abattements pour absence sur leur décompte des primes d'Intéressement et de Participation.

Les retenues pour grève ne sont décomptées qu'aux grévistes alors que les résultats de la lutte bénéficient à tous les salariés ! C'est pourquoi la CGT avait organisé une solidarité financière.

Aujourd'hui, nous vous informons des résultats de la collecte :

- 25 salariés ont donné : 1 416 €
- 2 syndicats CGT de S&L ont donné : 200 €
- Votre syndicat CGT Verallia a complété : 690 €

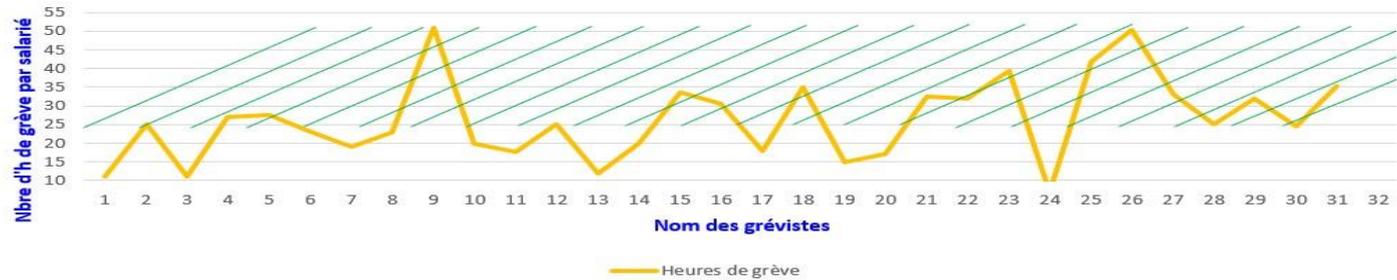
La collecte totale aura donc atteint la somme de 2 306 |€

Elle a permis d'indemniser 15 grévistes pour 154 heures de grève.

Au nom des grévistes qui ont reçu une aide financière, nous remercions les généreux donateurs qui ont fait acte concret de solidarité envers les grévistes.

* * * * *

2 490 heures de grèves effectuées par 167 grévistes à Chalon (25 donateurs)
814,5 heures remontées - 154 h indemnisées pour 15 grévistes (> 25h de grève)



Concernant le résultat de la grève...
Il est vrai que vous n'avez encore rien "vu" sur vos feuilles de paie, mais l'Augmentation Générale qui sera appliquée au 1^{er} juillet 2022 (au lieu du 1^{er} janvier 2023) ne devrait pas vous décevoir... 😊

Investissez pour vous...

Adhérez à la CGT. Votre force pour l'avenir...